

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2019**

Présents : MM M^{mes} Alaux, Boyer, Bressand, Descamp, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Guilleminot, Millerand, Pezzot, Schmitt, Sebastianelli, Serre, Trapied, Vintillas, Zanchetta.

Excusés : I Grimal ayant donné pouvoir à MO Folcher
N de Munter ayant donné pouvoir à C Gonzalez
Gil Echerbault ayant donné pouvoir à M Pezzot
J Saez ayant donné pouvoir à A Sebastianelli
C Blanc ayant donné pouvoir à R Serre

Absent : A Anselme

Secrétaire de séance : Marie-Odile Folcher

ORDRE DU JOUR

1 Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de la Commune des Coteaux du Girou dans le cadre d'un accord local

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de Communes des Coteaux du Girou, et de les répartir comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
VERFEIL	3561	7
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	3358	6
LAPEYROUSE-FOSSAT	2794	5
GRAGNAGUE	1782	4
GARIDECHE	1756	4
MONTJOIRE	1286	3
PAULHAC	1229	3
VILLARIES	802	2
LAVALETTE	732	2
ROQUESERIERE	703	2
BAZUS	559	1
GAURE	508	1
SAINT MARCEL PAULEL	388	1
MONTPIROL	389	1
SAINT JEAN LHERM	366	1
GEMIL	272	1
SAINT PIERRE	247	1
BONREPOS-RIQUET	294	1
TOTAL	21026	46

2 - Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux provisoires sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz, et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

3 - Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2017 de la C3G

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, et précise que ce rapport fera l'objet d'un avis de mise à disposition du public.

4 - Décision du maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé la décision suivante, autorisée par délégation du conseil municipal :

Le 10 juillet 2019 : Emprunt de 600 000 € contracté auprès de la Banque Postale, sur 20 ans, au taux de 1.05%, à échéance trimestrielle, amortissement constant, score GISSLER 1A.

5 - Inscription au programme travaux 2019 du Conseil départemental avenue de Bellevue

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre en compte le prolongement de l'urbanisation tel que décrit ci-dessus et la nouvelle estimation de 367 185.00 € HT.

6 - Fixation du prix des repas au restaurant scolaire pour l'année 2019-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les prix des repas à 2.90€ pour les enfants et 3.40€ pour les adultes.

7 – Achat terrain en face de l'église

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune de 365m² de la parcelle cadastrée B 1808, appartenant à Mme ESCAFIT Marie-Françoise et M. ESCAFIT Cédric, au prix de 112.50€/m², soit 41 062.50€, afin d'y réaliser un espace vert, et/ou un agrandissement du parking, et/ou aménagement paysager.

8 - Achat terrain pour station de relevage à Engorp

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée B 3525 appartenant à la succession GIMENEZ, d'une contenance de 21m², au prix de 50€/m², soit 1 050€, afin d'y installer le poste de refoulement nécessaire aux travaux de création du réseau d'assainissement collectif à Engorp.